



Collectivement, refusons de remplir le livret personnel de compétences

Ce 4 pages unitaire (CGT, FSU et SUD Education) alerte sur la mise en œuvre d'un fichage informatique d'une nature et d'une ampleur jamais imaginées : celui des compétences depuis la petite enfance et tout au long de la vie. Ces compétences, recueillies dans le **Livret Personnel de Compétences (LPC)**, vont être attachées à l'identité des personnes par l'intermédiaire de leur INE et enregistrées dans d'énormes banques de données.



CGT éduc'action, FSU et SUD Education de l'Allier appellent les équipes pédagogiques à ne pas remplir le livret personnel de compétences, tant dans sa forme papier que dans sa version numérique.

Nos organisations s'engagent à soutenir tous les collègues dans cette démarche.

- Parce que le LPC est préjudiciable au travail pédagogique et aux apprentissages ;
- parce qu'il constitue pour les personnels une surcharge de travail ;
- parce que l'absurdité de nombreux items du LPC en rend la validation impossible.
- Parce que le Livret personnel de compétences instaure le fichage informatique centralisé des compétences des citoyens, dès l'école et tout au long de la vie.

Pourquoi le refus collectif ?

Vraisemblablement de nombreux collègues vont s'adapter pour ne pas perdre de temps avec un "outil" inutile.

Mais le problème du LPC n'est pas seulement qu'il soit mal conçu, inutile et chronophage. **C'est surtout le fait que l'École publique soit le 1er maillon du fichage de la population.**

Ce qui importe, pour le ministère, c'est la mise en place du LPC, son fonctionnement, bon an, mal an.

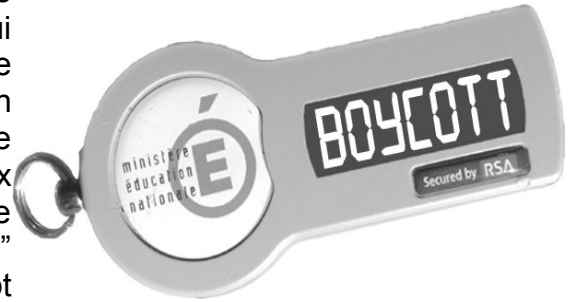
Alors, pour nous y opposer, refusons clairement de remplir ces "casiers scolaires".

Non au fichage :

ne livrons pas nos élèves aux LPC !

Le livret personnel de compétences , c'est quoi ?

Dans le cadre de la mise en place du "Socle commun de connaissances et de compétences", qui forme le noyau de la Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 (n°2005-380), un arrêté du 14 juin 2010 (MENE1015788A) et une circulaire du 18 juin 2010 (n°2010-087) prétendent imposer aux enseignants, dès le CE1, la validation de livrets de compétences (LPC), qui aurait la "double fonction" d' "outil institutionnel attestant la maîtrise des sept compétences du socle commun" et d' "outil pédagogique au service du suivi personnalisé des élèves". **Il s'agit d'évaluer sur le mode binaire l'acquisition des items** rangés sous sept "compétences-cles", elle-mêmes conçues comme des combinaisons "de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées à une situation donnée".



Une aberration pédagogique.

Comment fait-on pour valider, par oui ou par non, l'item "*conjuguer les verbes du 1er groupe, être et avoir au présent, futur et passé composé ; conjuguer les verbes faire, aller, dire, venir, au présent de l'indicatif*" ?

Et il faudrait valider toutes les sous compétences pour valider une compétence : impossible pour la majorité des élèves.

De plus, certains items ne relèvent pas de la compétence des enseignants : ne serait-ce pas aux médecins scolaires de décider si l'élève "*adopte des comportements favorables à sa santé*" ? D'autres sont si généraux qu'il ne serait guère prudent de les valider un jour ("Assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions" ou "Identifier des civilisations, des sociétés, des religions").



Comme toute contre-reforme qui ne poursuit pas un but strictement éducatif, l'instauration du LPC ne manquera pas d'avoir des effets pervers antipédagogiques : **chaque item ne sera pas longtemps considéré comme une qualité caractérisant ou non l'élève, mais deviendra rapidement une caractéristique qu'il serait anormal de ne pas posséder.** Ne pas "Manifester curiosité, créativité, motivation, à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement" sera bien vite un handicap à surmonter : le métier d'enseignant se réduira alors à la mise aux normes des élèves, suivant des critères contraignants et détaillés (98 items) et ceux-ci ne seront plus considérés comme des personnes en devenir, mais, suivant les cas, comme des voitures à réparer ou des fauves à dresser...

On n'évaluera plus ce qu'on a enseigné mais on ne fera qu'enseigner ce qui doit être validé.

Une surcharge de travail inutile !

La mise en place du LPC s'ajoute inutilement à un dispositif préexistant, qui reste le support de l'information aux parents - celui de l'évaluation et de l'appréciation du travail des élèves par le livret scolaire. Il constitue donc une surcharge de travail pour les enseignants.

A cette surcharge de travail ne correspond aucune rémunération nouvelle ni de modification d'horaire.

Qu'est-ce qu'une société où l'Etat, via ses administrations et ses services publics, constitue des fichiers sur chaque individu, compilant ainsi des données aussi intimes que les connaissances ou le comportement ?



**La version numérique :
après Base élèves,
un nouvel outil de fichage.**

Le LPC, qui est devenu subrepticement une application numérique depuis janvier 2010 n'est donc pas un simple outil pédagogique. En effet les données personnelles qu'il contient sont exportables sur n'importe quel fichier de n'importe quel service.

Rappelons que ces "compétences" avaient été introduites dans la base de données "Base élèves" en 2007, puis supprimées en 2008 sous la pression de la société civile. Voilà qu'elles réapparaissent dans un nouveau fichier. Ces données révèlent les difficultés des enfants, leurs handicaps, alors que le ministre avait annoncé ces renseignements supprimés. Base élèves et l'immatriculation de tous les enfants (INE) sont bien la première pierre d'un gigantesque fichage.

**Un fichage
tout au long de la vie.**

Déjà sous forme électronique pour le secondaire, bientôt pour le primaire (généralisation depuis septembre 2011), le LPC fiche le parcours des enfants tout au long de la scolarité obligatoire. Mais le lycée est aussi concerné avec le

« Passeport orientation formation » et certaines universités ont mis en place un Portfolio. Dans le monde du travail, le

« Passeport orientation formation tout au long de la vie » fait son apparition. Il s'agit d'un fichage de même nature destiné à suivre la personne tout au long de la vie, en lui ôtant la maîtrise de son CV.

CERISE

C'est une application présentée comme facultative fin d'année 2011 à certains départements. Dans l'Allier, il a été proposé à certaines écoles d'être pilotes.

Ce nouveau service en ligne proposé aux enseignants avant d'être probablement imposé est un outil qui permet à la fois de rentrer les évaluations des élèves tout au long de l'année ainsi que de valider les compétences des deux premiers paliers du socle commun.

Derrière une vitrine attrayante, ce nouveau logiciel en ligne proposé par le CNDP cache des dessous moins reluisants :

- En croisant dans un fichier national toutes les informations concernant les résultats des élèves, c'est le fichage de chaque enfant qui s'institutionnalise.

- De plus, les informations rentrées par l'enseignant ne lui appartiennent plus exclusivement. Elles sont stockées sur des serveurs du ministère et échappe de cette façon au contrôle des enseignants et encore plus des parents.

- Cerise est prévu pour, dès la rentrée 2012, alimenter le LPCN (livret personnel de compétences numérique). Il devient ainsi une gigantesque base de données qui n'a qu'un but : fichier tous les enfants de France.

Pour conclure, CERISE, comme les évaluations nationales, le LPC, le Passeport orientation et formation, montre la volonté du gouvernement de fichier pour limiter, contrôler et museler toute liberté de l'enseignant dans sa pratique de la classe au quotidien.

Des enjeux qui dépassent l'Ecole et répondent aux demandes du MEDEF.

Avec l'esprit du LPC, à l'instar d'autres réformes (nouveaux programmes, casse de la formation, aide personnalisée et stage de remise à niveau), on reconnaît les concepts-clés du management néolibéral pour gérer les "ressources humaines" avec la plus grande parcimonie : ce n'est plus une qualification précise, appuyée sur un diplôme, qui compte, mais des compétences diverses (polyvalence), qui les autorisent, suivant les besoins de l'entreprise, à confier aux salariés les tâches les plus diverses, sous la menace permanente du licenciement (flexibilité). **Le LPC, qui est la forme choisie par le gouvernement pour mettre en oeuvre le programme éducatif de l'OCDE, répond donc aux seules exigences du patronat :** ce qui est en ligne de mire, c'est

tout simplement la suppression des grilles de qualification des conventions collectives. Cette mesure est ainsi liée au remodelage néolibéral du Code du travail résultant de la Loi relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie du 24 novembre 2009 (n°2009-1437) qui instaure un Passeport orientation et formation pour les travailleurs. Lequel, a le même contenu que le LPC et ne fait donc que le prolonger : cette loi prévoit d'ailleurs que lors de son entrée dans la vie active, l'élève puisse, "s'il le souhaite, intégrer les



éléments du livret de compétences au Passeport orientation et formation prévu à l'article L. 6125-2 du Code du travail". **L'employeur pourra de la sorte tout savoir sur ceux qu'il souhaite embaucher** et pourra ainsi les sélectionner en connaissance de cause, comme il achète des produits ou des machines.

Rappel historique : Le livret ouvrier

Le livret ouvrier était un outil de contrôle social et de restriction de libre circulation des ouvriers, institué par Napoléon et abrogé en 1890 sous la IIIème République. «Depuis 1803 il est fait défense aux patrons de recevoir comme ouvrier un apprenti non muni d'un certificat de son ancien employeur. Sur ce livre sont portés l'état-civil, le signalement, les entrées et sorties d'un emploi. Il permet une régulation du marché du travail, et tout ouvrier est passible de la répression contre le vagabondage ».

Outils pratiques pour s'opposer collectivement au LPC.

La première chose à faire et d'en discuter entre collègues, d'avoir une réflexion collective sur comment on évalue nos élèves et à qui on doit/peut transmettre ce genre d'informations qui sont loin d'être anodines.

On peut en discuter en conseil des maîtres ou en conseil d'école. De ces conseils peuvent émaner des prises de position et des décisions. **Les organisations syndicales peuvent vous proposer des motions ou vous aider à en rédiger.**

Enfin, pour ne pas rester isolé, il est nécessaire de prévenir les syndicats qui pourront intervenir auprès des supérieurs hiérarchiques le cas échéant.

Contacts

- CGT éduc'action : cgt.educaction03@gmail.com , 06 01 95 99 03
- SNUipp FSU : snu03@snuipp.fr , 04 70 03 85 90
- SUD Education : allier@sudeducation.org , 06 12 15 24 36

Les élèves de maternelle: à quand un code barre ???

«aide à l'évaluation des acquis, bilan de santé...»

Le ministre Chatel invente l'étiquetage des élèves de maternelle, encore une évaluation pour ficher les élèves et repérer les cas «à risque» et «à haut risque».



Les enfants seraient classés en trois catégories dès l'âge de cinq ans.

Ce projet prendra le nom d' «aide à l'évaluation des acquis en fin d'école maternelle» et se déroulera en trois phases :

- **Première phase : le «repérage».** Entre novembre et décembre, les professeurs seraient chargés de passer au crible le comportement à l'école («respect des autres», «contrôle les émotions...») le langage, la motricité et la «conscience phonologique » des élèves âgés rappelons-le d'environ cinq ans !!!! A l'issue de ce processus ils seront classés en trois catégories: «RAS» (rien à signaler), «à risque» ou «à haut risque».

- **Deuxième phase: l'entraînement.** Les élèves des deux dernières catégories auront droit à des

«séances d'entraînement» quotidiennes.

- **troisième phase: le bilan.** Passé entre mai et juin, il permettrait de faire le point sur les acquis des élèves par des «séries d'épreuves collectives ou en petits groupes... d'une durée d'environ trente minutes».

Ce projet constitue **une forme de fichage dès 5 ans** avec un étiquetage de certains enfants et de leurs familles. Il s'agit ni plus ni moins d'un dispositif précoce de normalisation, c'est un projet inadmissible qui articulé au bilan de santé peut être une vraie bombe à retardement. Ce dépistage précoce exclura les élèves les plus fragiles d'un processus normal d'apprentissage.

Les bilans de santé

Les bilans de santé des enfants scolarisés en grande section entrent désormais dans le cadre d'un protocole académique, en liaison avec la médecine scolaire. Les bilans de santé normalement dispensés par les médecins scolaires à tous les élèves ne seront proposés qu'aux enfants pour lesquels des difficultés auraient été repérées par l'enseignant et l'infirmière qui devront renseigner une "fiche repérage enseignants" le mois précédent le dépistage de la santé scolaire (évaluation des compétences en motricité globale et manuelle, graphisme, perception visuelle, langage).

Ce dispositif est **une remise en cause du droit à une visite médicale pour tous les enfants scolarisés en GS** et par là, celle d'un droit fondamental garantissant à chaque enfant la prise en charge par l'école de l'ensemble des éléments influant sur la réussite scolaire. Le ministère a résolu le problème de manque de personnel médical en transférant des compétences sur le enseignants!!! **Après la blouse grise, on passe à la blouse blanche!!!**

Nous appelons les collègues à ne pas remplir les "fiches repérage enseignants", mais à demander du temps de rencontre préalable avec les personnels de santé scolaire pour faire le point..

Il n'existe pas d'élèves «à risque» en maternelle,

A quand le palmarès de meilleures maternelles ?

Il n'y a qu'une urgence : résister.

A travers l'imposition de ce système d'évaluation qu'il impose à l'Ecole, le gouvernement veut forcer les enseignants à être le garant de la logique du socle commun et des compétences y afférant. En sanctionnant ou réduisant au silence les récalcitrants et supprimant ce qui reste de la liberté pédagogique, nous voilà destinés à être des robots du socle commun des rouages évaluant en permanence des compétences, formes atomisées et vides de sens des savoirs et des savoir-faire, sans jamais avoir la maîtrise de cette évaluation. Des répétiteurs sans pensée autonome et bien obéissants, voilà ce qu'ils veulent faire de nous avec cette école du socle.

les différences de maturité et de développement ne peuvent être regardées sous le seul prisme de la difficulté scolaire et encore moins de celui des troubles du comportement. Les apprentissages se construisent progressivement. **La maternelle ne peut être une école de la compétition et du tri.**

Ces dispositifs répondent à une logique purement comptable, et s'inscrivent dans la continuité de la politique de casse de l'école publique. Ainsi ce fichage risque de ne pas se limiter aux seuls élèves. «Le taux de réussite» de chacun devrait être diffusé pour lui permettre «de se situer par rapport à une valeur nationale».

Pour résister au livret personnel de compétences, ne le renseignons pas.

Réunions d'information syndicale unitaires

(CGT éducation, SNUipp FSU et SUD Education)

le mercredi 18 janvier

- **Montluçon**, 9h-12h, salle Ibiscus, maison des associations, rue des Forges.
- **Moulins**, 9h-12h, salle de la FAL, 42 r. du Progrès, derrière l'IUFM
- **Vichy**, 14h-17h, Bourses du travail, bld de la Mutualité

Ces trois heures peuvent être déduites des 18h d'animations pédagogiques, même celles à public désigné.

Il est important de faire vivre ce droit pour prendre le temps de s'informer et d'échanger.

L'évaluationnité.

Nous avons évoqué dans notre dossier l'aberration que représente le LPC et ses compétences en termes pédagogiques. Mais, même si les compétences étaient toutes acceptables ainsi que la manière de les évaluer, il faudrait tout de même réfléchir à ce que deviennent l'enseignement et l'éducation quand on ne les voit que par le prisme de l'évaluation.

On pourrait alors, avec Pierre FRACKOWIAK (IEN honoraire), qualifier ce travers d'évaluationnité :

“1° L'évaluationnité a renforcé le poids des exercices au détriment de la multiplication des situations de construction du savoir.

2° L'évaluationnité rejette la pédagogie dans le domaine de l'art ou de l'artisanat en la limitant au talent, à la capacité de séduction, à l'autorité naturelle.

3° L'évaluationnité a déresponsabilisé et dévalorisé les maîtres en leur donnant l'illusion de la modernité et du progrès.

Le malheur de l'école, c'est que ce système d'évaluation a été imposé et s'est imposé comme s'il était une évidence qui ne se discute même pas ou même plus, comme s'il était naturel, logique, moderne.